



COVID19 - Formation : aménagements des examens et MCCC - recrutement en Master

Le 16 avril 2020

Message de Virginie LAVAL, vice-présidente en charge des formations, présidente de la Commission Formation et Vie Universitaire

A l'intention des personnels et des étudiants de l'université de Poitiers

Madame, monsieur,

Chère collègue, cher collègue,

Chères étudiantes, chers étudiants

Comme je vous l'ai annoncé dans un précédent courriel, la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) s'est réunie ce jeudi 16 avril. Les points discutés lors de cette CFVU, préalablement concertés par mes soins avec les assesseurs à la pédagogie, ont porté sur les aménagements des examens et des modalités de contrôle des connaissances et de compétences, ainsi que sur le calendrier et les recrutements en Master.

Je remercie vivement les élus de la CFVU pour les débats très riches que nous avons eus, qui ont permis l'amélioration et l'adoption de plusieurs délibérations, dont vous trouverez ci-après l'esprit et les principaux éléments. Vous trouvez [en pièce jointe](#) les principes généraux adoptés par la CFVU.

Une priorité : garantir l'égalité de traitement au sein de chaque formation

La situation traversée par les étudiants est particulièrement éprouvante. Ils subissent évidemment les contraintes du confinement et de la fermeture des ressources physiques de l'université. De plus la continuité des formations sous format dématérialisée peut parfois se révéler difficile d'accès en fonction de leur situation sociale ou géographique (zone blanche).

L'université de Poitiers a donc fait le choix d'aménager ses examens à partir d'un principe de bienveillance vis-à-vis des étudiants, afin qu'ils soient le moins possible pénalisés par la situation. Une vigilance est apportée à la prise en compte des difficultés créées ou augmentées par la crise sanitaire, afin de garantir le maintien d'une égalité de traitement entre les étudiants d'une même formation.

Examens et des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (MCCC)

Les élus de la CFVU ont souhaité s'attacher uniquement aux principes généraux d'aménagements des examens et MCCC à l'échelle de l'établissement, avant de s'intéresser aux modalités propres à chaque composante lors d'une prochaine réunion (le 7 mai prochain).

Ces principes généraux offrent à chaque formation la faculté de trouver les meilleures modalités d'aménagement adaptées à leurs spécificités.

- ***L'allègement et la diminution du nombre des épreuves***

L'un des objectifs d'aménagement des MCCC à l'échelle de l'établissement consiste à alléger et diminuer le nombre d'épreuves, pour tenir compte des impossibilités liées à la situation sanitaire.

- ***Pas d'examen en présentiel***

Comme annoncé par le Président de la République dans son allocution du 13 avril, les cours en présentiel ne reprendront pas pour l'année universitaire 2019-2020.

Aucun examen en présentiel ne pourra donc être organisé avant la fin de l'année universitaire (30 juin 2020) : les examens du semestre pair qui devaient se tenir du 4 mai au 16 mai 2020 sont annulés.

La seconde session initialement prévue du 15 au 27 juin 2020 est également annulée. La CFVU a également validé le fait que cette seconde session ne serait pas décalée en septembre. Le jury se tiendra en lieu et place de cette seconde session. Les critères restent à définir en concertation avec les assesseurs à la pédagogie, avant validation lors de la prochaine CFVU.

- ***Une validation du semestre pair soumis prioritairement à deux conditions***

Concernant les examens du semestre pair, le principe est la validation du semestre pair par calcul de la moyenne. Ce calcul est soumis à deux conditions qui peuvent être cumulatives :

- Un nombre disponible de notes pour les étudiants d'une même promotion avant la période de confinement, jugé suffisant et représentatif par l'équipe pédagogique de la formation concernée
- Des évaluations menées à distance pendant la période de confinement, après vérification par les équipes pédagogiques d'une égalité de traitement pour tous les étudiants de la promotion.

Dans l'hypothèse où la formation ne remplit aucune de ces deux conditions, le semestre pair sera neutralisé et ne sera pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

- ***Report de la fin d'année universitaire pour les stages des diplômés de fin de cycle***

Pour les années diplômantes de fin de cycle, dont la finalité n'est pas la poursuite d'études, mais une insertion professionnelle (DEUST2, DUT2, LP, Master2, DI3), le report de la fin de l'année universitaire 2019-2020 au 31 décembre 2020 a été validé par les élus de la CFVU. Il permettra aux étudiants de reporter leur stage obligatoire en fin d'année civile sans avoir à se réinscrire administrativement et sans frais supplémentaires. Le report de la fin de l'année au

31 décembre 2020 (au lieu du 30 septembre) n'implique pas que tous les étudiants d'une même promotion soient concernés.

- ***Des choix par les équipes pédagogiques au plus près des étudiants***

Aucune décision ne peut être prise de manière uniforme ni à l'échelle de l'établissement ni à l'échelle d'une composante. Ce sont les équipes pédagogiques de chaque formation qui, au plus près des étudiantes et des étudiants, sont les plus à même d'apprécier les aménagements à mettre en œuvre pour leur formation, en lien avec les assesseurs à la pédagogie des composantes et en concertation avec les étudiants et/ou leurs représentants. Les équipes pédagogiques doivent informer les étudiantes et les étudiants des aménagements retenus pour leur formation.

Recrutement en Master

- ***Calendrier***

Le calendrier de la campagne de candidature pour entrer en Master 1 est maintenu, du lundi 20 avril 2020 au vendredi 15 mai 2020, avec une publication des résultats au plus tard le vendredi 19 juin 2020. Les calendriers de campagne pour entrer en Master 2 sont également maintenus. Bien sûr, en fonction du contexte, les équipes pédagogiques devront faire preuve de bienveillance envers les étudiantes et les étudiants qui n'auraient pas pu déposer leur dossier de candidature dans les délais impartis.

- ***Modalité de recrutement***

Dans la crise sanitaire que nous traversons, les élus de la CFVU ont choisi que l'ensemble des Masters (M1 et M2) de l'université de Poitiers réalise la sélection des candidats uniquement sur l'examen des dossiers.

- ***Critères de sélection***

Les critères de sélection à l'entrée de cycle du Master, sur l'initiative du réseau des VPs CFVU, ont été modifiés à l'échelle nationale pour permettre une équité de traitement des dossiers des candidats. L'ensemble des commissions de sélection en Master devront ainsi respecter les points suivants :

- Les résultats du semestre 6 (deuxième semestre de la L3) ne devront pas être pris en compte.
- Le fait d'avoir ou non fait un stage ne devra pas être pris en compte.
- Le fait de ne pas être titulaire du diplôme de licence avant le 30 septembre 2020 ne devra pas être un motif pour écarter un dossier.

Ces recommandations s'appliquent également à l'ensemble des commissions de sélection pour les recrutements dérogatoires en Master 2.

Je remercie l'ensemble des équipes pédagogiques, administratives et techniques pour leur implication au service des étudiantes et des étudiants, malgré les difficultés générées par la crise sanitaire.

Continuez à prendre soin de vous,

Bien à vous,

Virginie LAVAL

Vice-Présidente en charge des formations

Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)